



BARÈME D'HONORAIRES

1°) VENTE

Tous types de mandat

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	15 % TTC avec un minimum de 4 000 € TTC
De 50 001 à 100 000 €	13 % TTC
De 100 001 à 250 000 €	10 % TTC
De 250 001 à 399 000 €	8 % TTC
De 400 000 à 999 000 €	7 % TTC
>1.000.000 €	8 % TTC

Les montants s'entendent TVA comprise au taux en vigueur de 8,50 %

La commission d'agence est incluse dans le prix de vente affiché, à la charge des acquéreurs

2°) FONDS DE COMMERCE – DROITS AU BAIL « Vente »

Tous types de mandat

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	15 %
De 50 001 à 199 999 €	13 %
> à 200 000 €	10 %

Honoraires exprimés HORS TVA 8,50 %

3°) OPERATION DE PROMOTION IMMOBILIERE ET DE MARCHANDS DE BIENS

Tous types de mandat

Prix de vente jusqu'à 2 600 000 €	5 %
-----------------------------------	-----

Honoraires exprimés HORS TVA 8,50 %

4°) VENTE HORS DEPARTEMENT 972

Tous types de mandat

Le taux des honoraires d'agence sera conforme aux taux pratiqués dans la région où se situe le bien à vendre
--

Honoraires exprimés HORS TVA applicable au département où se situe le bien à vendre



Agence Immobilière du Lagon

5°) LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 6/07/1989)

Honoraires à la charge du locataire :

Visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3 € TTC / m ²

Honoraires à la charge du bailleur :

Visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3 € TTC / m ²
Honoraires d'entremise et négociation	Plafond 50% HT du loyer TTC

Locaux : baux de droit commun PARTICULIERS

75% HT du loyer mensuel à la charge du bailleur
75% HT du loyer mensuel à la charge du locataire

Locaux : baux de droit commun PROFESSIONNELS

25% HT du loyer annuel à la charge du locataire

6°) MANDAT DE RECHERCHE DE BIEN

Tous types de mandat

Prix de vente jusqu'à 2 600 000 €	5 %
-----------------------------------	-----

7°) LOCATION IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Tous types de mandat

Baux commerciaux et professionnels	12,5% HT du loyer annuel à la charge du preneur
------------------------------------	---